

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Objet : Procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 22 septembre et du 20 octobre 2025.

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets de procès-verbaux ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux des précédentes séances du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les procès-verbaux des séances du conseil d'administration mentionnés ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 21

Contre : 2

Abstentions : 6



Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Objet : Document de cadrage du contrôle interne financier à l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 57 ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence du contrôle interne comptable et budgétaire, et notamment son article 2.1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le document de cadrage du contrôle interne financier, présenté en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le document de cadrage du contrôle interne financier.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le document de cadrage du contrôle interne financier mentionnés ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 7



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Objet : Approbation de l'avenant de prolongation du marché 2021-013 ayant pour objet la mise en propriété des locaux et espaces de l'Université Paris Nanterre et du marché 2025-041 ayant pour objet le dépoussiérage des collections imprimées et des archives des services de la Contemporaine.

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les marchés listés ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les marchés publics ci-dessous.

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Avenant de prolongation du marché 2021-013 ayant pour objet la mise en propriété des locaux et espaces de l'Université Paris Nanterre

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, l'avenant de prolongation du marché 2021-013.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 20

Contre 0

Abstentions : 9

Article 2 : Marché 2025-041 ayant pour objet le dépoussiérage des collections imprimées et des archives des services de la Contemporaine

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés le marché 2025-041.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Objet : Prime d'établissement 2025 des personnels BIATSS (Complément Indemnitaire Annuel – CIA)

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-3 et L.954-2 ;
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'ensemble des arrêtés d'application pris pour application du décret n°2014-513 susvisé pour les différentes filières ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 15 octobre 2021 relatif aux modalités d'attribution des primes de fin d'année ;
- Vu la campagne prime d'établissement (CIA) 2024 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 21 octobre 2024 ;
- Vu la consultation électronique du comité social d'administration en date du 7 novembre 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la prime d'établissement 2025 des personnels BIATSS.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la prime d'établissement 2025 des personnels BIATSS telle que présentée en séance.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 7



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

**Décharge de service pour les bénéficiaires du dispositif de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)
« Jeunes Chercheuses - Jeunes Chercheurs (JCJC) ».**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le règlement intérieur financier de l'ANR, et notamment son article 3.1.4 ;
- Vu les statuts de l'université, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu l'avis de la commission de la recherche du 6 octobre 2025 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 20 octobre 2025 ;
- Vu la décharge de service listée ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la décharge de service pour les bénéficiaires du programme « Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs » (JCJC), de l'Agence nationale de la Recherche (ANR) ;

Considérant que le conseil d'administration avait par délibération du 20 octobre 2025 approuvé à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents et représentés, la décharge citée ci-dessus ;

Considérant que cette délibération n'a permis l'approbation que de deux décharges de 96 heures chacune entre 2026 et 2028 alors que la décharge de service en attribuait trois entre 2025 et 2028 ;

Considérant que dès lors, il apparaît pertinent de modifier cette délibération afin de prendre en compte la décharge de service dans son intégralité ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la décharge de service suivante pour le projet lauréat ANR JCJC 2025 : « Raconter la Procréation Médicalement Assistée ».

Porteuse : Ramona ONNIS (UR Etudes romanes)

Durée du projet : 36 mois (du 01/01/2026 au 31/12/2028)

2025/2026 : décharge de 96 heures

2026/2027 : décharge de 96 heures

2027/2028 : décharge de 96 heures

Montant : 209 294 €

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 8



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Objet : Accréditation du Master Enseignement et Education (M2E) 1^{er} et 2nd degré – INSPE de Versailles

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu l'ouverture du Master Enseignement et Education (M2E) 1^{er} et 2nd degré adoptée par le conseil d'administration du 20 octobre 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver l'accréditation du Master Enseignement et Education (M2E) 1^{er} et 2nd degré ;

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'accréditation du Master Enseignement et Education (M2E) 1^{er} et 2nd degré mentionnés ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 35

Pour : 22

Contre : 3

Abstentions : 5



Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 NOVEMBRE 2025**

Objet : Approbation des conventions

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets de conventions listées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les conventions suivantes :

a) Conventions de recherche

- 1) CV 2025-133-348 Convention cadre de coopération - Musée d'Orsay et du Musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing (EPMO-VGE) / UPN
- 2) CV 2025-233 Accord de consortium Metastealth UPN – ONERA

b) Autre convention

- 3) CV 2025-457 Convention de partenariat relative à la simplification des démarches administratives conduisant à la délivrance d'un titre de séjour pour les étudiants étrangers – Préfecture des Hauts-de-Seine / UPN

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Conventions de recherche

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, les conventions de recherche ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

Article 2 : Autre convention

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la convention autre ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 35

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3



Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre